

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-099

POLICE MUNICIPALE

Réf. : GG/JL

Objet : Entreprise RENAULT TOITURE – Travaux de toiture – Rue du Planet – du 10 au 24 Avril 2026.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L 325-1 et L325-2, L 411- 1 et suivants, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R411-25 à R 411-28 et R 417-10 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie - signalisation temporaire) - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de travaux, formulée par l'entreprise RENAULT TOITURE,

Vu la fiche de chantier courant n° 146/2026,

Considérant les travaux de réfection de toiture au n° 7 Rue du Planet vendredi 10 Avril 2026 au vendredi 24 Avril 2026,

Considérant que pour faciliter l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La **circulation** et le **stationnement** sont interdits à tous les véhicules, Rue du Planet partie comprise entre le Cours Carnot et la Rue Calade :

- Du vendredi 10 Avril 2026 au vendredi 24 Avril 2026 durant les horaires de chantier (7H00 – 17H00).

ARTICLE 2 :

L'entreprise RENAULT TOITURE est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation provisoire réglementaire.

Coordonnées : Monsieur RENAULT Guillaume – Tél : 06-63-64-46-51.

.../...

ARTICLE 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions pénales en vigueur.

La verbalisation n'est pas exclusive d'une mise en fourrière conformément aux dispositions des articles L.325-1 et L.325-2 du Code de la Route.

ARTICLE 4 :

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- L'Entreprise RENAULT TOITURE.

Châteaurenard, le 1^{er} Avril 2026.

Marcel MARTEL

Maire de Châteaurenard.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Châteaurenard. The stamp contains the text "MAIRIE de CHATEAURENARD" around the top edge and "B-du-Rhône" at the bottom, flanked by two stars. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink.

Date de publication sur le site internet de la Ville :

07 AVR. 2026

Date de Notification :

Date de transmission du contrôle de légalité :